



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Electronic Monitoring Service	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-198681/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-19-3048681	Date 2019-12-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-329-77958	
File No. - N° de dossier hn329.21120-198681	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dumaresq, Steve	Buyer Id - Id de l'acheteur hn329
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1704 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est apportée pour répondre aux questions suivantes:

Q. Quelle est la répartition du personnel du SCC qui aura besoin de formation ? Combien d'employés ? Dans quelles villes/villes la formation sera-t-elle nécessaire ? Quelle est la répartition du personnel ? 50 à Toronto, 1 à Winnipeg ?

R. Normalement, il y a de 2 à 5 personnes formées dans chaque bureau de libération conditionnelle, selon l'endroit. On ne s'attendra pas à ce que le fournisseur forme tout le personnel sur le terrain. Le SCC a l'intention d'utiliser un modèle de " formation des formateurs ". Environ 6 à 8 employés seront formés à Ottawa, qui se rendront ensuite sur place pour former le personnel du SCC.

Q. Pour nous aider à élaborer le plan de projet et à choisir le personnel pour le projet, avez-vous une estimation du temps que le SCC prévoit consacrer à la mise en service du nouveau fournisseur de surveillance ?

R. Le SCC prévoit une période de traduction de 3 à 4 mois. Au cours de la période, le SCC se familiarisera avec le nouvel équipement et les nouveaux logiciels, examinera et mettra à jour sa politique, ses protocoles d'intervention, ses zones, ses profils de délinquants et offrira de la formation au personnel sur le terrain et du Centre national de surveillance. Le remplacement de l'équipement aura lieu au cours des deux dernières semaines de cette période de trois ou quatre mois.

Q. L'Annexe A2 fait état de 86 bureaux. Est-ce que chaque bureau aura besoin de son propre dispositif spécialisé pour enlever l'équipement des délinquants?

R. Au départ, les bureaux n'auront pas tous besoin de recevoir leur propre dispositif spécialisé pour retirer l'équipement des délinquants, car nous n'avons pas de cas de SE dans les 86 bureaux. Toutefois, pendant la durée du contrat, il y a lieu de s'attendre à ce que chaque bureau ait la capacité d'installer et d'enlever des dispositifs de SE. À titre d'indication du nombre initial de dispositifs spécialisés nécessaires, 55 bureaux ont des cas de SE actifs.

Q. Comment les délinquants sont-ils répartis dans les régions suivantes : Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Québec, Atlantique?

R. Nous comptons environ 140 dispositifs actifs chaque jour. Bien que les activités soient dispersées dans l'ensemble du pays, elles se déroulent en grande partie dans des centres urbains situés en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198681/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198681/A

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn329
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q. Annexe A1 : la numérotation après 4.3 Exigences liées à l'acquisition de la position d'un dispositif de SE est la même que 4.3 Exigences liées au stockage de données d'un dispositif de SE. La numérotation sera-t-elle modifiée avant que nous soumettions notre réponse?

R. Il n'est pas prévu de modifier cette section.

Q. À la page 14 de 17 de la Demande de propositions, on renvoie à l'« Annexe B – Critères d'évaluation ». Nous ne voyons pas cette « annexe B » dans le document d'appel d'offres. Pouvons-nous l'ignorer?

R. Oui. Vous pouvez ignorer le texte spécifique «Annexe B Critères d'évaluation». Il était censé indiquer que «l'annexe B» comprend les composants B1 et B2.

Q. À l'Annexe A, section 2, la DP comprend le libellé suivant : « Au cours d'une journée typique, le SCC comptait environ 140 dispositifs de SE actifs en cours d'utilisation dans l'ensemble du Canada. »

a. Cela semble être un nombre quotidien moyen, mais pouvons-nous dire que le SCC est prêt à garantir ce nombre à titre de volume quotidien minimal? Si ce n'est pas le nombre garanti, le SCC garantira-t-il un volume minimal? Ou est-il même possible qu'en théorie, le volume puisse tomber à 10 ou 20 unités pour une période indéfinie? Pour mener à bien ce contrat, il nous faudrait garder de nombreuses ressources, ce qui est raisonnable sur le plan financier dans le cas où il y a une quelconque forme d'engagement garanti à l'égard d'un volume minimal – d'autant plus que la durée du contrat n'est que d'un an à la fois.

R..Le SCC fonctionne avec une moyenne de 140 dispositifs actifs et ce nombre a été stable au cours de la dernière année. Si l'initiative reçoit l'appui de l'organisation, il n'y a pas lieu de croire ce que ce nombre diminue beaucoup de sitôt. Cela dit, il peut être décidé à tout moment d'arrêter d'utiliser la SE. Le nombre de dispositifs garantis est de 10. Il est à noter que pendant la période de transition initiale (entre la mise en œuvre du contrat et l'échange sur le terrain, le SCC ne garantira que 10 dispositifs). Cette période s'échelonne sur trois à quatre mois.

Q. À l'Annexe B2 – Critères d'évaluation cotés – les questions 11 et 12 semblent comprendre des renseignements qui se recoupent – les répondants à la DP obtiendront-ils un point pour chacun de ces critères s'ils les respectent?

R. Oui. Bien que les deux critères soient semblables, la capacité de satisfaire à chacun permettra d'obtenir des points supplémentaires.

Q. À l'Annexe C (le barème des prix), nous ne voyons pas d'espace pour indiquer les coûts des pièces de rechange, de l'équipement perdu ou endommagé, des articles consommables, des réparations, etc. Est-il prévu que le fournisseur retenu doive en assumer tous les coûts? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous donner une idée du nombre de pertes, de pièces de rechange et d'articles consommables dont vous avez besoin? Ou émettez-vous un addenda afin que tous les soumissionnaires puissent inclure ces coûts et que le fournisseur retenu puisse être remboursé pour ces autres biens et services?

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198681/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198681/A

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn329
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R. L'entrepreneur n'aura pas à absorber le coût des appareils perdus ou endommagés. Toutefois, si des articles consommables sont nécessaires à l'installation des appareils, ils doivent être fournis dans le cadre de l'installation initiale. Le coût de tout article consommable supplémentaire nécessaire après l'installation initiale (c.-à-d. redimensionnement, etc. découlant d'une installation inadéquate par le personnel du SCC) sera couvert par le SCC. Les coûts de remplacement de tout équipement (articles consommables et non consommables) devraient être détaillés et les coûts devraient être précisés.

ANNEXE C BARÈME DE PRIX

INSÉRER COÛTS DIVERS (n'est pas utilisé pour évaluation)

Le fournisseur est invité à inclure sa liste proposée de coûts unitaires détaillés et de prix pour le remplacement éventuel d'équipements et les réparations qui pourraient être nécessaires lors de la réalisation des travaux de surveillance.